



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2021-176

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC / SIRACEDPC

76-2021-10-12-00002 - 2021 10 12 - Arrêté de renouvellement d'agrément -
IFESSSU (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2021-10-12-00002

2021 10 12 - Arrêté de renouvellement
d'agrément - IFESSSU



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et
de la protection civile**

Bureau prévention et défense économique et sanitaire

Cabinet

Arrêté n° 2021-10-12-01 du 12 octobre 2021 portant renouvellement de l'agrément du centre de formation des personnels permanents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur, IFESSSU.

--

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article R 146-23, les articles R 143-11 et R 143-12 ;
- Vu** le code du travail, et notamment les articles L 920-1 à L 920-13 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de l'intérieur du 1^o de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administrative individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie, et notamment ses articles GH 60, GH 62 ;
- Vu** l'arrêté du Préfet de la Seine-Maritime du 15 mai 2020, portant extension d'agrément d'IFESSSU à IFESSSU Sud-Est - 01250 Ceyzériat, pour la formation des personnels permanents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la Seine-Maritime n°21-044 19 avril 2021 portant délégation de signature à M. Clément VIVES, directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** L'avis du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 6 octobre 2021 ;

Considérant la demande de changement d'adresse du centre de formation IFESSSU du 7 rue du Moulin-à-poudre – bât. 707-708-718 – 76150 Maromme au 1256 boulevard de Normandie - 76360 Barentin ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément de l'exploitant, présenté par M. François DEVILLERS, le 5 octobre 2021 ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00

Considérant la visite du site réalisée par les représentants du SDIS et de la préfecture de la Seine-Maritime au 1256, boulevard de Normandie 76360 Barentin le 5 octobre 2021.

sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 301 du 5 mai 2017 portant renouvellement et extension de l'agrément du centre de formation IFESSSU des personnels permanents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes, dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur est abrogé ;

Article 2 :

L'agrément pour assurer la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur est délivré jusqu'au 12 octobre 2026, au centre de formation désigné, dans les conditions mentionnées ci-dessous :

- Raison sociale : Institut de formation et d'équipement en sécurité santé et soin d'urgence (IFESSSU) ;
- forme juridique : société à responsabilité limitée ;
- représenté par François Devillers ;
- numéro de déclaration auprès de la DREETS (Ex DIRECCTE) - N°23 76 03693 76
- adresses des centres de formation :
 - IFESSSU Barentin - 1256 boulevard de Normandie - 76360 Barentin ;
 - IFESSSU Sud-Est - Ceyzériat - 227A rue Albert Métras - ZA de la Teppe - 01250 Ceyzériat ;
- principaux moyens matériels et pédagogiques :

	IFESSSU Barentin	IFESSSU Sud-est Ceyzériat
Site de formation.		
Respects des règles de prévention des risques d'incendie et de panique applicables.	1	
Moyens de secours opérationnels (alarme, éclairage de sécurité, extincteurs, téléphone, coupures d'urgence, etc.)	1	●
Salle de formation, d'épreuve QCM, d'épreuve écrite SSIAP3.		
Surface et mobilier adaptés à un groupe de 15 stagiaires ou candidats	● 8 salles divisibles en 14 salles de 25 m ² chacune	● 2 salles
Tableau permettant d'écrire	●	●
Dispositif de projection d'images	●	●
Occultation suffisante	●	●
Poste de sécurité de formation et d'épreuve pratique SSIAP2.		
Surface et mobilier adaptés à un stagiaire ou candidat + formateur ou jury	● 2 postes	● 1 poste
Outils de transmission opérationnels	● 6 téléphones, 10 radios	● téléphones, 3 radios
Système de sécurité incendie (SSI) opérationnel ou outil analogue	● 2 SSI	● 1 SSI
Main-courante	●	●
Documentation et matériel de démonstration.		
Bloc autonome d'éclairage de sécurité avec télécommande de mise au repos	●	●
Têtes de sprinkleur	●	●

	IFESSU Barentin	IFESSU Sud-est Ceyzériat
Organes d'un système de sécurité incendie	●	●
Référentiels de prévention	●	●
Organes de coupure d'urgence	●	●
Balises de points de contrôles de rondes.	●	●
Plan schématique d'intervention.	●	●
Modèles d'imprimés ou de documents de travail (registre de sécurité, consignes, permis de feu, main-courante, etc.).	●	●
Moyens d'extinction sur feu réel		
Dispositif à feu de gaz contrôlé utilisable sur une aire adaptée.	● 10 générateurs	● 1 générateur
Extincteurs en nombre adapté à un groupe de 12 stagiaires.	● 320 appareils	● 32 appareils
Robinet d'incendie armé en eau avec parcours d'établissement non-rectiligne.	● 2	● Carrefour ; E.Leclerc - Bourg-en-Bresse
Epreuve QCM		
Ordinateur équipé de l'un des logiciels homologués par le ministère de l'intérieur, avec dispositif de projection et imprimante, 15 pupitres individuels	● 2 dispositifs	● 1 dispositif

1 : Une mise en conformité du bâtiment s'avère nécessaire au regard de exigences dans le domaine de la prévention des risques d'incendie et de panique.

○ Liste des formateurs et affectation sur les programmes de formation :

Formateurs :	Programmes																			
	SSIAP 1							SSIAP 2					SSIAP 3							
	parties					recyclage	remise à niveau	parties				recyclage	remise à niveau	parties			recyclage	remise à niveau		
	1	2	3	4	5			1	2	3	4			1	2	3			4	5
François DEVILLERS Gérant, formateur en sécurité incendie et premiers secours, instructeur de secourisme, SST, SSIAP 3, ancien sapeur-pompier volontaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jean-Pascal KELLNER Formateur permanent – SSIAP 1- formateur en sécurité et sécurité incendie- moniteur de : premiers secours / SST / habilitation électrique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
Etienne POISSON Formateur permanent – SSIAP 1- réglementation moniteur de premiers secours / SST – ancien gendarme officier de police judiciaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
Sébastien CLATOT Formateur permanent – SSIAP 1-2- moniteur en sécurité et sécurité incendie (titre niv. III)- moniteur de : premiers secours / SST	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								
Antoine PRIME Formateur permanent – SSIAP 3- formateur en sécurité et sécurité incendie- sapeur-pompier volontaire- moniteur de : premiers secours / SST / habilitation électrique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Charlotte BAILLEUL Formatrice permanente – SSIAP 1- formatrice en sécurité et sécurité incendie- monitrice de premiers secours / SST / habilitation électrique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X								
Pascal LEMARCHAND Formateur permanent – ERP 1- formateur en sécurité et sécurité incendie – sapeur-pompier volontaire- moniteur de : premiers secours / SST / habilitation électrique	X					X	X				X	X								
Emmanuel MACE Formateur vacataire, PRV 3, Architecte DPLG													X	X	X	X	X	X	X	X
Jocelyn JUBERT Formateur vacataire, retraité sapeur-pompier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

